

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN245

présenté par

Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago et Mme Thomin

ARTICLE 4

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« Parlement »,

insérer les mots :

« , au minimum 15 jours avant la fixation à l'ordre du jour de l'Assemblée du débat relatif à ce rapport, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à assurer aux parlementaires un minimum de 15 jours pour examiner le bilan opérationnel et financier dont il est fait état à cet alinéa. Ainsi, ils pourront ainsi prendre connaissance de l'information et en débattre au sein du Parlement en toute connaissance de cause.